

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 juin 2016

CP2016_06_11
id. 2600

L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**SA COLOMIERS HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 59 LOGEMENTS (47 PLUS - 12 PLAI)
AVENUE DU CHASSELAS
COMMUNE DE MOISSAC**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. Colomiers Habitat concernant l'opération de construction de 59 logements (47 PLUS – 12 PLAI) situés avenue du Chasselas à Moissac est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 6 312 250 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	798 489,00 €
* Prêt PLUS travaux	3 529 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	210 017,00 €
* Prêt PLAI travaux	970 000,00 €
* Subvention Etat PLAI	96 000,00 €
* Fonds propres	708 744,00 €
Total	6 312 250,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 5 507 506 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 41646.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 3 855 254,20 €, soit 70 % d'un montant global de 5 507 506 €, la commune de Moissac se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 14 décembre 2015.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur six logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomiers Habitat, pour l'opération de construction de 59 logements (47 PLUS – 12 PLAI) Avenue du Chasselas, commune de Moissac, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 3 855 254,20 €, selon les conditions du prêt susvisées ;

- Précise que la commune de Moissac se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 14 décembre 2015 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur six logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC